



H.D.S
Harmonie du Développement au Sahel
BP : 36 Bandiagara Mopti Mali West Africa Accord Cadre N° 692/243
Tél. /fax : (223) 21 44 24 96 E-mail : hds_ong@yahoo.fr N° INPS :
19035/1 NIF : 052000252J

TERME DE REFERENCE

FORMATION DU PERSONNEL DE HDS SUR LE SYCEBNL ET L'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS SYCEBNL

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2024, les Entités à But Non Lucratif (EBNL) sur tout l'entendu de la zone OHADA composée de 17 Pays dont le Mali, ont l'obligation de tenir une comptabilité d'engagement et de présenter des états financiers annuels conformément au référentiel du Système Comptable des EBNL (SYCEBNL).

Les EBNL doivent élaborer et déclarer à l'administration fiscale les déclarations annuelles avec la prise en compte de nouvelles obligations du 1^e janvier 2024 sont en vigueur d'une part et d'autres parts les partenaires financiers sont très regardant sur le respect des lois du pays par HDS dans la mise en œuvre de projets qu'ils financent. C'est dans ce contexte que l'ONG HDS a exprimé un besoin d'accompagnement dans la maîtrise du référentiel SYCEBNL, l'élaboration conforme de ses états financiers et le basculement de son système comptable vers cette nouvelle norme.

OBJECTIFS

L'objectif principal est d'amener les participants à :

- Comprendre le SYCEBNL, les règles de détermination du périmètre fiscal d'une EBNL,
- Maîtriser la préparation des états financiers conformément au SYCEBNL (NB : HDS fait parfois des prestations,)
- Faire le basculement de son système comptable vers le SYCEBNL

De manière détaillée les aspects suivants seront abordés :

- ✓ Se familiariser avec les dispositions pertinentes du code général des impôts et du livre de procédures fiscales pour les EBNL :
- . Les impôts et taxes liés (base et modalités de liquidation) selon le CGI
- . Les obligations déclaratives selon le LPF
- ✓ Connaitre les points saillants de la préparation des états financiers d'une EBNL : Organisation comptable (comptabilité de trésorerie/comptabilité d'engagement ; comptabilité générale/comptabilité analytique et budgétaire)
- ✓ Faire des exercices pratiques sur les différentes fiches des états financiers et les notes annexes du SYCEBNL

Résultats attendus

A l'issue de l'atelier les participants seront en mesure de :

- ✓ Identifier les obligations fiscales selon le Code Général des Impôts et le Livre de Procédures Fiscales,
- ✓ Maîtriser les nouvelles règles d'exonération fiscale,
- ✓ Identifier les points saillants des travaux de fin d'exercice annuel et les erreurs à éviter,
- ✓ Renseigner convenablement les différentes fiches des états financiers du SYCEBNL

LES PARTICIPANTS

Les participants à l'atelier sont :

- Le directeur exécutif de l'ONG,
- Deux responsables de projets,

- Deux responsables financiers.
- Soit, 05 participants.

Période, lieu

La formation aura lieu en août 2025 à Bamako, la salle de formation reste à préciser.

FORMATEURS :

L'atelier sera animé par l'associé-gérant du cabinet, expert-comptable diplômé. En outre un inspecteur des impôts sera invité pour éclairer les participants sur certaines modalités

Bandiagara, le 02 juillet 2025

Pour HDS, le Directeur Exécutif
Korka Lougué

